



Mardi 1^{er} juillet et mercredi 2 juillet

Hôtel Elaïs, Pointe Noire, République du Congo

— PARTENAIRE INSTITUTIONNEL —



— PARTENAIRES BAILLEURS —



La formation au cœur...
de la gestion durable



— SPONSORS —



— PARTENAIRE TECHNIQUE —



Valoriser, échanger et coconstruire ensemble

Rapport d'un événement dédié au dialogue multi-acteurs et aux métiers du bois

Projet MIB-Congo

ATIBT Congo-2025

Table des Matières

Table des Matières	1
Résumé.....	2
Restitution des échanges	3
1 er juillet	3
Cérémonie d'ouverture	3
Cérémonie de signature de l'adhésion de la République gabonaise	4
Panorama des initiatives pour la filière bois dans la sous-région	5
Présentation du projet Marché Intérieur du Bois (MIB) Congo	11
Table ronde MIB : Cadre légal, Enjeux et opportunités, perspectives.....	12
Le bon bois pour le bon usage, la promotion des LKTS	14
Table Ronde Haut Niveau : « Stratégies de développement des MIB et mécanisme de normalisation des produits bois »	16
2 juillet.....	17
Légalité et traçabilité pour la chaîne d'approvisionnement, présentation des systèmes nationaux.....	17
Formation continue dans la filière Forêt-Bois en Afrique centrale : de l'expérimentation à la consolidation, quelles évolutions pour un ADEFAC 2 ?.....	19
Transformation plus poussée du bois : enjeux et défis	21
Présentation de la Zone Économique Spéciale-Plateformes Industrielles du Congo Loango, Pointe-Noire (PICP) et visite de la Zone Économique Spéciale	25
1ère édition du Grand Prix d'ébénisterie d'Afrique centrale	26
Clôture de l'évènement.....	28
Remerciements.....	29
Rapport de communication	30
INTRODUCTION	33
2. NEWSLETTER	33
3. LINKEDIN	35
4. FACEBOOK – ATIBT CAMEROUN	37
5. AUTRES RETOMBÉES MÉDIATIQUES.....	38
6. PARTENARIAT AFRIQUE ENVIRONNEMENT PLUS.....	39
7. COMMUNICATION – BRANDING	40
Agenda	41

Résumé

Dans le cadre du **projet Marché Intérieur du Bois (MIB)** porté par l'ATIBT, le **RACEWOOD 2025** s'est tenu à **Pointe-Noire, République du Congo**, le 1er et 2 juillet 2025. Cette rencontre a constitué l'un des moments structurants du projet, en rassemblant les principaux acteurs du secteur forêt-bois d'Afrique centrale autour d'un objectif commun : **favoriser l'émergence de marchés du bois régionaux plus durables, plus compétitifs et plus intégrés.** (Pour accéder à la vidéo de présentation : [cliquez ici](#)).

Le RACEWOOD a été conçu comme **un espace de dialogue régional**, réunissant administrations forestières, entreprises privées, fédérations professionnelles, ONG, partenaires techniques et financiers, autour des enjeux actuels du secteur. Il s'agissait de créer les conditions d'une discussion, fondée sur des retours d'expérience concrets, des initiatives pilotes et des perspectives partagées pour structurer durablement les filières bois dans le bassin du Congo.

L'évènement s'est ouvert en présence d'un panel de haut niveau, comprenant la ministre congolaise de l'Économie forestière, les ministres des Forêts du Cameroun et du Gabon, un représentant du ministère des Forêts de la RCA, du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, de la délégation de l'Union européenne, ainsi que de la présidente de l'ATIBT. Ce moment protocolaire a été marqué par **l'adhésion officielle du Gabon à l'ATIBT**, consolidant l'ancrage régional du projet et de l'association.

Le contenu du programme, structuré sur deux journées, a permis d'aborder les **grands axes d'action du projet MIB**. Une première session a offert un panorama des initiatives régionales et internationales liées à la gouvernance forestière : nouveau Partenariat Forêt avec l'Union européenne, certification PAFC et FSC, implications de la CITES, et introduction du mécanisme BMRC. Une table ronde a ensuite permis de présenter l'état d'avancement du projet MIB et d'ouvrir une discussion sur les freins et leviers à la structuration effective du marché intérieur du bois. La thématique des **essences moins utilisées (LKTS)** a été largement développée, avec des interventions plus techniques, dont la présentation d'un guide pratique à destination des professionnels.

La deuxième journée a recentré les débats sur des sujets plus opérationnels : les dispositifs nationaux de **légalité et traçabilité**, le bilan du projet ADEFAC et les perspectives d'une **deuxième phase du programme**, la **transformation locale du bois**. La matinée s'est conclue par une présentation de la **Zone Économique Spéciale de Loango**, suivie d'une visite du site, où s'est tenue la première édition du Grand Prix d'ébénisterie d'Afrique centrale illustrant la richesse du savoir-faire régional. La clôture officielle de l'évènement RACEWOOD 2025 s'est déroulée en fin de journée, à la suite de la remise des prix et médailles du Grand prix d'ébénisterie, en présence des ministres des forêts du Cameroun, du Gabon, du représentant du ministre de la RCA et du SE de la COMIFAC.

Le RACEWOOD 2025 n'a pas été conçu comme un simple forum de discussion, mais comme **un véritable outil d'ancrage du projet MIB**, au service d'un changement structurel dans la manière de produire, transformer, réguler et valoriser le bois.

Restitution des échanges

1 er juillet

Cérémonie d'ouverture

Un lancement placé sous le signe de l'engagement collectif

La cérémonie d'ouverture du Salon RACEWOOD 2025 à Pointe-Noire a réuni de nombreuses personnalités de haut niveau, reflétant la forte mobilisation régionale et internationale autour des enjeux de la filière bois tropicale.

Madame **Évelyne TITCHETLLE**, Maire de Pointe-Noire, a ouvert les allocutions en saluant avec fierté le choix de sa ville comme hôte du salon. Elle a exprimé sa gratitude envers les organisateurs pour avoir placé la capitale économique du Congo au cœur d'un évènement stratégique pour le développement durable.

Madame **Françoise VAN DE VEN**, Présidente de l'ATIBT, a ensuite rappelé que ce retour du Racewood, après sept années d'interruption, intervenait à un moment charnière pour le secteur, dans un contexte de transformation locale du bois et d'exigences internationales accrues. Elle a souligné l'importance de bâtir ensemble des solutions concrètes pour un commerce plus responsable et durable (Pour accéder à la vidéo du discours : [cliquez ici](#)).

Prenant la parole au nom de la Délégation de l'Union européenne, Madame **Séverine DEMERRE** a réaffirmé l'appui constant de l'UE au secteur forestier congolais, en évoquant notamment les avancées du Partenariat Forêt et la mise en œuvre de la stratégie *Global Gateway*, qui favorise une transformation locale et durable de la filière. (Pour accéder à la vidéo du discours : [cliquez ici](#)).

Le Secrétaire exécutif de la COMIFAC, Mr **Hervé Maidou**, a salué l'inscription par le Congo de la décennie mondiale de reboisement à l'agenda des Nations Unies. Il a rappelé le rôle stratégique de la COMIFAC dans l'harmonisation des politiques forestières de la sous-région et la collaboration étroite avec l'ATIBT autour des enjeux CITES et de formation.

Le ministre des forêts et de la faune du Cameroun, Mr **Jules Doret NDONGO**, le ministre des Eaux et Forêts du Gabon, Mr **Maurice NTO SUI ALLOGO** ([lien article](#)), et le représentant du ministre de la Centrafrique ([lien vidéo](#)), ont tour à tour mis en avant leurs engagements respectifs en faveur de la transformation locale, de la certification, de la lutte contre l'exploitation illégale et du développement de marchés nationaux et régionaux structurés.

Enfin, Madame **Rosalie Matondo**, ministre de l'Économie forestière du Congo, marraine de l'évènement, a officiellement ouvert le salon. Elle a souligné que le Racewood est un rendez-vous unique de convergence entre acteurs publics, privés et de la société civile autour d'une bioéconomie forestière innovante et inclusive. Elle a insisté sur l'importance de promouvoir les essences moins connues, de structurer des chaînes de valeurs performantes et de miser sur la formation, l'innovation technologique et la coopération régionale pour faire du bois tropical un levier de développement et de paix verte dans la sous-région ([lien vidéo](#)).

Une première photo officielle a réuni les autorités présentes, ministres, représentants ministériels, bailleurs et partenaires institutionnels. Elle a été suivie d'une photo de famille rassemblant l'ensemble des participants au RACEWOOD.



Illustration prise par Paul Cuveillier de l'ATIBT (01/07/2025)

Cérémonie de signature de l'adhésion de la République gabonaise

La première journée du RACEWOOD a également été marquée par **la cérémonie de signature de l'adhésion de la République gabonaise à l'ATIBT**.



Illustration prise par Paul Cuveillier de l'ATIBT (01/07/2025)

C'est dans le cadre du RACEWOOD que le Gabon a officialisé son adhésion à l'ATIBT. Son Excellence Monsieur **Maurice NTO SUI ALLOGO**, ministre en charge des forêts du Gabon a co-signé avec Mme Van de Ven, Présidente de l'ATIBT la convention qui lie désormais les deux parties. Ce partenariat stratégique vise à promouvoir une gestion responsable de ses forêts et à renforcer la compétitivité de ses bois sur les marchés mondiaux. Notons que la République du Congo, la République centrafricaine et la Côte d'Ivoire sont également membres de l'ATIBT ([lien article](#)).

Panorama des initiatives pour la filière bois dans la sous-région

Cette session a été animée par **Alain Bertin TIOTSOP**, représentant ATIBT Congo et chef de projet MIB.

Thématiques présentées et différents intervenants :

- Partenariat forêt UE (Séverine **DEMERRE**)
- Actualités RDUE (Caroline **DUHESME**)
- Actualités CITES (Franck **MONTHE**)
- Certification forestière (Lucas **MILLET** et Hypp **BFOUMAT**)
- BMRC (Armel **TSIBA NGOLO**)

Le panorama du contexte sous-régional de la filière bois à RACEWOOD 2025 a permis de mettre en lumière les dynamiques actuelles et de dresser un état des lieux des enjeux majeurs de la filière bois dans le bassin du Congo. Ce panorama a abordé notamment :

- Les nouvelles réglementations européennes, comme le Règlement Déforestation de l'UE (RDUE), qui redéfinissent les conditions d'accès au marché international.
- Les enjeux de certification forestière privée (PAFC/PEFC et FSC), qui renforcent la traçabilité et la durabilité des produits bois.
- L'initiative régionale BMRC (Broader Market Recognition Coalition), visant une reconnaissance mondiale des systèmes nationaux de gestion forestière durable des pays tropicaux.
- Les actualités de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et les impacts sur le secteur forestier.

L'essentiel des présentations est résumé ci-dessous :

1. Partenariats forets entre l'UE et la République du Congo

Cette présentation a été faite par madame **Séverine DEMERRE**, chargée de coopération, Forêt, Environnement à la Délégation de l'Union européenne. (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Contexte général

Cette première présentation a porté sur le nouveau partenariat stratégique entre la République du Congo et l'Union européenne, centré sur la gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité, et la lutte contre le changement climatique. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne Global Gateway.

Objectifs du partenariat

- Renforcer la gouvernance forestière : appui aux politiques publiques, transparence, et traçabilité du bois.
- Soutenir les communautés locales : développement économique inclusif, respect des droits des populations autochtones.
- Préserver les écosystèmes forestiers : lutte contre la déforestation, conservation de la biodiversité.
- Contribuer aux engagements climatiques : réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation forestière.

Étapes de mise en œuvre du partenariat

- Établissement d'une feuille de route
- Mise en place d'un groupe de travail technique
- Mise en place d'un groupe de travail politique
- Service communication dédié
- Suivi-évaluation

Financement et appui technique

- L'UE mobilise un financement conséquent à travers plusieurs instruments (NDICI, Team Europe).
- Le partenariat prévoit un accompagnement technique pour renforcer les capacités des institutions congolaises.
- Des projets pilotes seront mis en œuvre dans des zones forestières prioritaires.

Axes stratégiques

1. Amélioration de la gouvernance (Mise en œuvre d'un Accord de Partenariat Volontaire [APV] : dispositifs de concertation des parties prenantes, appui aux réformes, application du cadre légal, dispositifs de transparence et d'observation indépendante par la société civile)
2. Promotion d'une économie forestière durable.
3. Lutte contre la déforestation et la dégradation forestière.
4. Préservation de la biodiversité.
5. Trois domaines de recherche :
 - La caractérisation des essences de bois non valorisées (LKTS)
 - La dynamique des écosystèmes forestiers
 - Le potentiel de séquestration de carbone des forêtsAssurer la collaboration entre la
 - ✓ Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)
 - ✓ le Centre Commun de Recherche de la Commission européenne (JRC)
 - ✓ l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC)

Points clés à retenir

- Ce partenariat marque une étape majeure dans la coopération environnementale entre le Congo et l'UE.
- Il vise à concilier développement économique et durabilité écologique.
- Il s'appuie sur une approche inclusive, impliquant les autorités, les communautés locales, les ONG et le secteur privé.

2. Réglementation de l'Union européenne sur la Déforestation (RDUE)

Cette présentation a été faite par Madame **Caroline DUHESME**, Directrice innovation et stratégie de l'ATIBT. (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Champ d'application élargi : Contrairement au RBUE qui ne concernait que le bois, le RDUE s'applique désormais à **sept catégories de produits** qui entrent sur le marché de l'Union européenne, incluant le bois, le cacao, l'huile de palme, et d'autres commodités agricoles.

«Zéro déforestation» : L'une des avancées majeures du RDUE est l'exigence de «zéro déforestation». Les produits ne doivent pas avoir contribué à la conversion d'une forêt naturelle en terre

agricole ou en plantation forestière. La dégradation forestière est définie comme la conversion d'une forêt naturelle en une forêt plantée.

Vérification de la légalité : Les pays producteurs tropicaux doivent disposer d'un cadre juridique solide, notamment : i) Droit forestier (y compris le processus d'attribution des concessions, la gestion durable des forêts, les droits des communautés locales, parfois l'approche du CLIP, la protection des écosystèmes, la traçabilité, etc.) ; ii) Droit de l'environnement (protection des eaux, études d'impact sur l'environnement) ; iii) Code du travail (emploi, salaires minimums, sécurité, etc.) ; iv) Lois sur les douanes et le commerce ;

Traçabilité : Une nouveauté est l'obligation d'accompagner les produits des **coordonnées GPS de chaque parcelle de production** avant leur entrée sur le marché européen.

Déclaration de diligence raisonnée : Les opérateurs européens soumis à ce règlement doivent effectuer une déclaration de diligence raisonnée avant de mettre un produit sur le marché. Ce processus en trois étapes comprend la **collecte d'informations** (produit, origine, légalité), l'**analyse des risques** (déforestation, illégalité), et la **réduction des risques** si un risque non négligeable est identifié.

Classement des pays : La Commission européenne classe les pays selon leur niveau de risque (faible, standard, élevé) en matière de déforestation, d'illégalité et de dégradation forestière. Ce classement influence la simplification de la diligence raisonnée pour les opérateurs européens et le calibrage des contrôles.

- **Faible risque** : Pour les pays classés à faible risque (comme le **Congo, la Centrafrique, le Gabon, le Ghana**), la diligence raisonnée est simplifiée, ne nécessitant que la collecte d'informations¹⁶.
- **Risque standard** : La plupart des pays tropicaux, dont le **Cameroun, la RDC, la Côte d'Ivoire, le Brésil et l'Indonésie**, sont classés en risque standard¹⁷. La diligence raisonnée complète s'applique pour les produits provenant de ces pays¹⁸.
- **Risque élevé** : Les pays sous embargo (Russie, Libye, Corée du Nord, Myanmar) sont classés à risque élevé, rendant l'approvisionnement impossible.

Opportunités pour les pays producteurs : Pour les pays à faible risque, l'opportunité est de maintenir ce classement. Pour les pays à risque standard, il s'agit d'obtenir un meilleur classement en se dotant de **données transparentes, en communiquant sur leurs initiatives** (comme les Accords de Partenariat Volontaire FLEGT, les systèmes nationaux de traçabilité), et en faisant du marketing sur leurs avancées.

La gestion durable comme solution : La gestion durable des forêts, pratiquée depuis des décennies dans le bassin du Congo, est présentée comme une **réponse concrète au « zéro déforestation »**. Des pratiques telles que les concessions forestières avec plans d'aménagement, les rotations de 30 ans et les prélèvements limités (1 à 3 pieds par hectare) démontrent une approche de maintien forestier. Le cadre réglementaire solide des pays du bassin du Congo, couvrant les aspects sociaux internes et externes (droits du travail, droits humains, droits des peuples autochtones), est également un atout.

3. Certification forestière

Deux systèmes de certification ont été présentés comme des outils essentiels pour garantir la légalité et la durabilité du bois.



Pan African Forest Certification (PAFC)

Cette présentation a été faite par Monsieur **MILLET Lucas**, Coordinateur PAFC/PEFC BC. (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Historique et évolution : Le PAFC a été créé en 2004 (PAFC Gabon) et s'est étendu avec le PAFC Cameroun (2007) et le PAFC Congo (2017). En 2021, les trois entités ont mutualisé leurs efforts pour créer le **PAFC Bassin du Congo**, afin d'avoir un schéma représentatif des spécificités locales. Quelques certifications ont été délivrées en République du Congo et au Cameroun en 2024.

Reconnaissance internationale : Le PAFC est reconnu au niveau international par le **PEFC International** (Programme for the Endorsement of Forest Certification). Cela signifie que les bois certifiés PAFC sont reconnus PEFC sur les marchés internationaux. L'alliance PEFC regroupe plus de 57 pays et représente les plus grandes surfaces certifiées au monde.

Prise en compte des exigences du RDUE : Le référentiel PAFC a pris en compte les exigences du RDUE, intégrant les nouvelles définitions de la déforestation, la géolocalisation des zones d'exploitation actives (assiettes de coupe), et l'étendue au contrôle de certains documents d'exportation.

Nouveaux modules et évolutions :

- Création d'un module « PEFC RDUE Due Diligence System » pour faciliter la diligence raisonnée des importateurs.
- Validation d'une **procédure de certification de groupe** pour les petits permis, visant à mutualiser les coûts d'audit et étendre la gestion durable.
- Révision quinquennale du schéma prévue pour l'année prochaine, avec une meilleure prise en compte des réalités locales.
- Intégration des procédures de **valorisation du carbone et des services écosystémiques**.
- Projet de certification des projets agro-sociaux pour valoriser le soutien des concessionnaires aux petits producteurs.

Forest Stewardship Council (FSC)



Cette présentation a été faite par Monsieur **Hyp BFOUMAT**, FSC. (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Potentiel FSC dans le bassin du Congo : Le bassin du Congo compte plus de 200 millions d'hectares de forêt, avec 50 millions d'hectares de capacité de production et 25 millions avec des plans de gestion élaborés. FSC est un leader de la certification dans le bassin Congo, ayant certifié plus de **6 millions d'hectares**.

Opérations et croissance : FSC opère au Cameroun (près d'1 million d'hectares certifiés), au Gabon (près de 3 millions), et en République du Congo (un peu plus de 3 millions). Une norme nationale a été développée pour la République Démocratique du Congo. La surface certifiée FSC dans le bassin du Congo a doublé entre 2020 et 2025, de même que le nombre de certificats de chaîne de contrôle (traçabilité), grâce notamment aux politiques nationales de transformation locale du bois et à l'interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes.

Solutions pour la gestion durable :

- **Certificat de gestion forestière (FM)** : pour les forêts.
- **Certificat de chaîne de contrôle (CoC)** : pour les unités de transformation (usines, scieries), garantissant la traçabilité.
- **Certification de projets** : un projet peut être certifié FSC.
- **Licence promotionnelle** : pour les produits manufacturés issus de la forêt.

Procédures volontaires : vérification des services écosystémiques et alignement avec le RDUE.

Forêts communautaires : FSC propose une solution pour la certification des forêts communautaires, avec un projet pilote en cours au Cameroun et au Gabon. Cette solution inclut des outils de pré-certification et une procédure d'amélioration continue permettant aux gestionnaires de s'améliorer au fil du temps.

Impact de la certification FSC : Des études montrent que la **biodiversité est mieux conservée dans les concessions certifiées FSC** et que cette certification prend mieux en compte les aspects sociaux et les peuples autochtones que d'autres types de certificats.

Distinction légalité/gestion durable : La certification de légalité est considérée comme le respect des normes nationales, tandis que la certification de gestion durable (comme FSC ou PAFC) implique des exigences qui dépassent les lois nationales, notamment sur les aspects environnementaux et de recherche. La certification est vue comme une **opportunité de structurer, organiser et optimiser les opérations d'une entreprise**, et de faire reconnaître que l'entreprise est vertueuse.

4. *Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)*



Cette présentation a été faite par **Monsieur Franck MONTHE**, PHD, chef de projet CITES ATIBT. (Pour accéder à la présentation compléter : [cliquez ici](#)).

La CITES est une convention qui vise à réglementer le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Éléments fondamentaux : La CITES s'intéresse au **commerce international** et aux **espèces sauvages menacées d'extinction**.

Principes fondateurs : Les principes clés sont la **légalité, la durabilité et la traçabilité**. Ces éléments sont souvent déjà mis en œuvre par le secteur forestier certifié ou légal en Afrique centrale.

Annexes CITES :

- **Annexe I** : Commerce généralement interdit.
- **Annexe II** : Regroupe les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées, mais qui pourraient le devenir. Le commerce est autorisé, mais contrôlé par des permis et certificats d'exportation/importation. Elle représente près de **98 % des espèces inscrites** à la CITES.
- **Annexe III** : Annexe d'alerte, où un pays peut solliciter une inscription qui ne concerne que lui.

Augmentation rapide des inscriptions : Le nombre d'espèces d'arbres inscrites à la CITES a fortement augmenté, passant d'environ 18 en 1975 à plus de 800 aujourd'hui. La dernière COP CITES au Panama a vu l'inscription des espèces des genres **Afzelia (Doussié), Pterocarpus (Padouk)** et **Khaya (Acajou)**, spécifiquement pour les populations africaines.

Conséquences des inscriptions : Ces inscriptions peuvent entraîner des **blocages de permis d'importation/exportation**, même pour des bois certifiés provenant de pays classés à faible risque RUED, comme cela a été observé pour le Padouk du Gabon.

Mobilisation de l'Afrique centrale : Les pays du bassin du Congo, en particulier dans l'espace COMIFAC, ont pris la mesure de la situation et se mobilisent.

Canevas commun d'ACNP : Un canevas commun pour l'élaboration des Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) a été adopté par les pays pour mieux répondre aux exigences de la CITES.

Utilisation des outils de la convention : Les pays utilisent les notifications et participent aux réunions CITES (Comité pour les Plantes, Comité Permanent, Conférence des Parties) où sont validées les propositions d'amendement des annexes.

Atouts de l'Afrique centrale : La plupart des pays ont des lois CITES classées en catégorie 1 (respect de la loi), des systèmes d'aménagement forestier et de certification, des dispositifs de recherche et des outils de traçabilité (SGIF au Cameroun, Traceur, Silva Congo).

Propositions pour la prochaine COP : Les pays d'Afrique centrale ont soumis trois propositions pour la prochaine COP à Samarcande (24 novembre - 5 décembre) :

- Demande de retrait d'Afzelia (portée par le Congo).
- Demande de retrait du Padouk (portée par le Gabon).
- Amendement de la résolution 12.3 sur les Permis d'Importation/Exportation (portée par le Cameroun).

Défis de la mobilisation : Pour qu'une espèce soit retirée d'une annexe, il faut obtenir au moins **deux tiers des voix des parties présentes et votantes**. Cela nécessite une forte mobilisation et des négociations bilatérales. Il est crucial de faire entendre la voix de l'Afrique centrale et de clarifier les attentes de l'Union européenne sur des critères jugés « non fondés techniquement et scientifiquement ».

Suivi des flux domestiques et mobilisation scientifique : La nécessité de suivre et de documenter les flux domestiques des espèces CITES est soulignée, ainsi que l'importance de mobiliser les données scientifiques existantes pour informer les décisions.

5. *Border Market Recognition Coalition (BMRC)*

Cette présentation a été faite par Monsieur **TSIBA NGOLO Armel**, ministère de l'Économie forestière de la République du Congo, membre du secrétariat BMRC. (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Le BMRC est une initiative en développement qui vise à **promouvoir la reconnaissance des systèmes nationaux de gestion durable des forêts**.

Objectif : Rassembler des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile pour **labeliser les systèmes nationaux** afin que le bois issu de ces systèmes accède à un marché plus large que celui des certifications privées.

Membres fondateurs : L'Indonésie, le Ghana, le Libéria, le Cameroun et la République du Congo sont des membres créateurs. Le Gabon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vietnam sont des pays observateurs.

Historique : L'initiative s'est développée à partir de l'expérience des Accords de Partenariat Volontaire FLEGT (APV FLEGT) 5. La déclaration du BMRC a été rendue publique lors de la COP27 en Égypte.

Types de reconnaissance : Le BMRC vise une reconnaissance à plusieurs niveaux : **multiacteurs** (fondamental, impliquant société civile, secteur privé, gouvernement), **internationale** et auprès des **investisseurs**.

Ce panorama a permis de mettre en évidence les nouvelles règles d'accès au marché international, notamment le RDUE, la montée en puissance des certifications forestières privées (PAFC/PEFC, FSC), les enjeux de la « CITES » et les initiatives régionales comme la BMRC.

Ce fut un moment clé pour aligner les visions, partager les défis et tracer des perspectives communes pour une filière bois plus résiliente et compétitive.

Présentation du projet Marché Intérieur du Bois (MIB) Congo

Modérateur : Alain Bertin TIOTSOP

Intervenants : Nicolas BAYOL et Alain Bertin TIOTSOP

Source de financement : Projet financé par l'Union européenne ;

Durée : 04 ans

Objectifs : Améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière bois domestique au Congo

Enjeux : i) Réduire l'exploitation informelle des forêts et avoir une filière structurée et faisant valoir ses intérêts ; ii) Optimiser la gestion et la valorisation des ressources forestières pour renforcer la durabilité et l'efficacité de la filière ; iii) Réduire la parafiscalité, afin d'augmenter les recettes de l'État.

Les principaux constats relevés sont les suivants :

- Le MIB est encore très largement informel et fonctionne en partie dans l'illégalité, même si les études récentes montrent une progression et une meilleure documentation des acteurs par rapport aux années 2001.
- Les conditions de production nécessitent des améliorations, notamment concernant la qualité des produits, avec très peu de bois séché utilisé en menuiserie.
- Les sciages proposés aux artisans sont souvent de qualité insuffisante, provenant majoritairement des déchets de la production industrielle destinée à l'exportation.
- Il y a des besoins en outils et matériels, ainsi qu'en formation professionnelle et en accès à l'énergie (souvent intermittent).
- L'articulation entre la filière industrielle (principalement orientée vers l'exportation) et la filière locale artisanale est insuffisante.

Les résultats de l'étude de l'état des lieux serviront à élaborer un plan de structuration et un plan de formation pour renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur bois domestique.

Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce projet :

- Promotion des synergies entre grandes et petites entreprises pour faciliter l'accès du marché domestique au bois légal, avec des négociations en cours pour des conventions de partenariat.
- Création d'une commission « Marché Intérieur du Bois » au sein de l'ATIBT.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication spécifique pour la chaîne de valeur bois domestique.
- Renforcement des capacités techniques, opérationnelles et financières des TPE et PME, incluant l'identification des opportunités de financement et l'aide à la préparation de projets bancables.
- Formations des artisans et PME sur les techniques de transformation du bois, notamment pour les essences moins connues (LKTS).
- Appui aux petits exploitants pour l'obtention de permis d'exploitation domestique et le coaching pour la conformité à la législation forestière.
- Appui au fonctionnement d'un laboratoire bois en collaboration avec l'Institut national de recherches forestières pour la caractérisation des propriétés du bois, en particulier les LKTS.
- Identification et promotion des essences de bois moins connues (LKTS) pour diversifier l'offre et réduire la pression sur les essences surexploitées. Cela implique un recensement des documents existants, l'établissement de fiches techniques et guides d'utilisation, le partage d'expériences entre artisans de la sous-région, et la formation aux usages des LKTS.
- Mener des actions de plaidoyer pour élaborer des positions communes et les défendre auprès des institutions et décideurs.

La présentation complète du projet MIB-Congo est consultable [ici](#).

Table ronde MIB : Cadre légal, Enjeux et opportunités, perspectives

Voici un résumé de la table ronde intitulée « Table ronde MIB », qui a principalement abordé la problématique du Marché Intérieur du Bois (MIB), ses défis, et les stratégies pour son développement et sa formalisation dans les pays du bassin du Congo, sous la modération de **Alain Bertin TIOTSOP**, représentant ATIBT Congo et chef de projet MIB.

Panélistes :

TSIETA Achille (UNICONGO, Congo) ;
SITA Dieudonné (MEF Congo) ;
DJOGO Toumouksala (MINFOF Cameroun).
TANGA PamPhile (MINFOF-Cameroun).
HECEN NZANGA (Artisans, Congo) ;
ONA ABIAGA NATACHA (ministère des Forêts, Gabon)

Cadre Légal, Défis et Perspectives par Pays

La table ronde a mis en lumière les spécificités de chaque pays concernant le MIB :

République du Congo

Cadre légal : Le MIB est régi par la loi 33-2020 du 08 juillet 2020 portant code forestier, qui encadre l'exploitation, la transformation et la commercialisation, tout en assurant la gestion durable. Elle prévoit l'obligation de la transformation locale, la promotion de la traçabilité et de la légalité, et l'encadrement de l'exploitation artisanale. L'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT avec l'Union européenne vise également à améliorer la gouvernance forestière.

État actuel et défis : Le MIB est largement non structuré et dominé par le bois illégal, qui ne contribue pas à la fiscalité. L'accès aux agréments et permis spéciaux pour les artisans et coupeurs est difficile, notamment en l'absence de « zones banales » autour des villes comme Pointe-Noire. L'administration est perçue comme étant plus dans la répression que l'accompagnement. Les entreprises forestières légales peinent à trouver leur place sur le marché local face à la concurrence du bois illégal et du manque de compétitivité, les poussant souvent vers l'exportation. Les grands consommateurs locaux (hôtels, grands bureaux administratifs) préfèrent le mobilier importé.

Perspectives et solutions : Des solutions incluent la structuration de la filière artisanale, la formalisation des PME, la mise en place de mécanismes de traçabilité et le renforcement des capacités. Un soutien à l'accès au financement et à l'équipement est nécessaire, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance et des contrôles sur les flux. La création d'un cadre incitatif pour la déclaration fiscale et l'inclusion sociale des femmes, jeunes et communautés locales sont également envisagées. La nouvelle loi prévoit les permis d'exploitation domestiques (PED) destinés aux nationaux, dont les textes d'application sont en cours d'élaboration. L'administration étudie la possibilité de créer des zones banales autour de Pointe-Noire.

Initiatives du secteur privé : Le cluster de Pointe-Noire utilise déjà des essences moins connues (Sifou, Kaya, Parasolier, Barou) pour le mobilier, soulignant l'importance du séchage. Ils considèrent qu'il n'y a pas de « mauvais bois », mais qu'il faut sensibiliser les clients et adapter le bois à son usage. Ils ont un séchoir et cherchent à organiser la récupération de bois auprès des concessionnaires.

Cameroun

Cadre légal et mesures prises : La loi forestière du Cameroun (notamment celle de 1994, évoluant en 2024) a longtemps favorisé l'exploitation industrielle pour l'exportation, négligeant l'artisanat. Le marché intérieur consomme environ 1 million de m³ par an, majoritairement du bois illégal. Pour remédier à cela, une nouvelle loi forestière (2024) dispense les petits demandeurs de permis d'exploitation de bois d'œuvre (moins de 1000 m³) de l'agrément coûteux. Des mesures ont été prises pour permettre aux transformateurs artisanaux de valoriser le bois abandonné en forêt en partenariat avec les détenteurs de titres. Des arrêtés conjoints entre les Ministères des forêts, du commerce, des travaux publics et des marchés publics visent à organiser le marché et à contraindre les acteurs des marchés publics à acheter du bois d'origine légale. Trois sites de vente de bois d'origine légale ont été créés (sur 46 prévus). Des antennes ministérielles internes ont été mises en place dans les 10 régions pour suivre les activités du marché domestique, et un comité interministériel évalue annuellement le marché.

Défis : La fiscalité forestière est très élevée (RFA, taxe d'abattage, droits de sortie), ce qui rend le bois légal non compétitif face au bois illégal et aux petits titres qui bénéficient d'avantages comparatifs. Une tentative de réduire la TVA de 19,25 % à 5 % a été refusée en raison des directives de la CEMAC. La promotion des essences moins connues est très coûteuse. Il y a un besoin d'inventaire forestier actualisé pour confirmer la disponibilité des essences de promotion et d'informations sur leurs caractéristiques techniques.

Initiatives : Une classification des essences est établie, avec 68 % interdites à l'exportation sous forme de grumes. Le personnel est formé à l'utilisation du logiciel pour produire des fiches techniques des essences de promotion. Le Cameroun promeut activement les essences moins connues en fabriquant des ouvrages exposés dans des salons professionnels. La FECAPROBOIS a expérimenté avec l'essence Lozanga, mené des analyses comparatives, et organisé des formations sur les techniques d'usinage et de finition. Ils ont également un fonds de garantie et ont acheté un terrain pour des productions groupées, mais se heurtent à un problème d'énergie et de séchoir.

Gabon

Cadre légal : Le code forestier, le décret 689 sur l'aménagement des forêts, et des arrêtés (comme l'arrêté 104 autorisant la coupe de 15 pieds de bois) régissent la coupe et la transformation artisanale.

Défis : Le secteur artisanal est majoritairement **informel**, échappant au contrôle de l'État. Il y a une difficulté à recenser et structurer les acteurs, à connaître leurs sources d'approvisionnement, volumes et marchés. **L'accès au financement est difficile** pour les petits artisans, considérés à risque par les banques. Il manque d'infrastructures (logistique, énergie, routes) et d'équipements. Le pays a connu des pénuries de produits essentiels (ex : cercueils) dues au manque de production locale. Les produits importés, même pour les marchés publics, concurrencent la production locale. L'accès à la matière première légale pour les artisans est difficile, favorisant l'exploitation illégale.

Perspectives : Relancer le recensement et la structuration des artisans, réfléchir aux opportunités de financement, créer des zones artisanales du bois pour regrouper les activités, renforcer les capacités et les équipements, et augmenter la contribution du secteur à l'économie nationale.

Le bon bois pour le bon usage, la promotion des LKTS

Modérateur : YENE Germain, ATIBT

Panélistes

DJOGO TOUMOUKSALA, MINFOF, Cameroun
NAASON BOUEYA, cluster PN, Congo
NKOUUMAKALI Bruno, ENEF, Gabon
SITA Dieudonné, MEF, Congo
WABANGAWE Jean Bosco, ACEFA, RDC
NTANGA Pamphile, FECAPROBOIS, Cameroun

En introduction de la table ronde, **deux présentations** ont été faites à savoir :

1. **Mise en marché des LKTS** : contraintes et défis par Yene Germain de l'ATIBT

Cette présentation a abordé quelques constats relatifs à l'exploitation et la commercialisation des essences de bois pour déboucher sur l'intérêt de la mise en marché des LKTS, l'approche pour l'action LKTS, les points d'attention et les challenges.

2. **Collage appliqué aux bois massifs** : un levier technologique au service des bois tropicaux africains par Jean Gérard du CIRAD

Cette présentation découlant d'un rapport d'étude commandé par l'ATIBT dans le cadre du projet ASP PV Cameroun, a présenté un bilan des connaissances disponibles relativement au collage des bois tropicaux, ses opportunités, les contraintes associées ainsi que la typologie descriptive des produits collés massifs existants. La finalité étant d'ouvrir de nouvelles voies de valorisation des LKTS sur les marchés locaux et d'exportation dans le cadre des actions menées par l'ATIBT.

À travers ces deux présentations, un panorama riche des pratiques et des enjeux autour de la valorisation des essences se dessine. Pour prolonger cette dynamique, une table ronde a invité à mettre ces expériences en dialogue, afin de faire émerger des pistes collectives.

1. *Les actions de valorisation des LKTS dans les pays pour la mise en marché*

Au **Gabon**, comme le souligne Bruno Nkouumakali (ENEF), la production repose principalement sur deux ou trois essences majeures. Pourtant, certaines entreprises, à l'image de la CEB-PW, s'aventurent à tester de nouvelles essences. L'École Nationale des Eaux et Forêts développe d'ailleurs un programme de master visant à analyser en laboratoire les caractéristiques de bois peu ou pas connus. Ces travaux portent aussi bien sur leur résistance mécanique que sur leur composition chimique, et concernent aussi bien des essences locales comme l'Okoumé ou l'Aïlé que des espèces introduites, tel le bambou de Chine. L'ENEF explore également la production d'huiles essentielles à partir de certaines essences forestières.

Au **Cameroun**, Djogo Toumouksala (MINFOF) rappelle qu'une décision ministérielle a classé les essences forestières par catégories. Soixante-huit d'entre elles sont interdites d'exportation sous forme de grumes, tandis que les autres, principalement des essences dites de promotion, peuvent l'être. Le ministère s'engage également dans la formation de son personnel à l'utilisation du logiciel TROPIX, outil précieux pour la connaissance technologique du bois. Chaque année, le Centre de promotion des bois sélectionne deux essences peu connues, qu'il met en valeur en fabriquant des ouvrages exposés lors d'événements nationaux et internationaux, tels que le CIB de Nantes. Il organise en parallèle des formations destinées aux artisans, portant notamment sur le séchage et les techniques de finition, afin de faciliter l'intégration de ces bois dans leurs pratiques quotidiennes.

Toujours au Cameroun, **Ntanga Pamphile (FECAPROBOIS)** ajoute que les essences traditionnelles deviennent de plus en plus difficiles d'accès. L'organisation a donc initié plusieurs actions pour favoriser la mise en marché de bois peu connus, à commencer par l'Osanga. Après analyse technique, une coopérative d'artisans a été créée pour en financer l'achat, en partenariat avec un industriel et une forêt communautaire. Des essais de séchage à l'air libre ont été réalisés et des formations en usinage ont permis aux artisans d'adapter leurs pratiques. Pour valoriser cette essence, FECAPROBOIS a coorganisé, avec l'association *Artisan au féminin*, un salon du mobilier « Made in Cameroon » où 90 % des ouvrages présentés, bancs d'école, portes, lits, cuisines, mobilier de bureau ou de jardin, étaient fabriqués en Osanga. Un catalogue dédié a également été publié. L'organisation a par ailleurs identifié trois produits de consommation de masse pouvant être réalisés à partir de ces bois et envisage de s'y lancer, sous réserve d'un soutien financier.

Au **Congo**, **Sita Dieudonné (MEF)** insiste sur le caractère crucial de la valorisation des essences peu ou pas connues dans le cadre de la gestion forestière. Faute d'exploitation, celles-ci finissent par se perdre pour l'économie, en devenant sénescentes. Dès les années 2000, une circulaire incitait déjà les concessionnaires à leur donner une place plus importante. Le nouveau code forestier, en renforçant l'obligation de transformation locale, intègre également cette préoccupation. Des actions concrètes sont en cours, menées notamment par le MIB Congo, afin de caractériser et promouvoir un nombre croissant de ces essences.

Toujours au Congo, **Naason Boueya (cluster PN)** rappelle que plusieurs initiatives sont déjà en cours pour promouvoir ces essences, notamment à travers la fabrication de meubles en Difou, Fromager ou encore Ebiara.

2. *Contraintes et Défis pour la mise en marché des LKTS*

La promotion des essences peu ou pas connues reste cependant semée d'embûches. Comme le souligne **Sita Dieudonné**, elle exige la mobilisation de nombreux acteurs, chercheurs, bailleurs, industriels, et se heurte à l'inertie des consommateurs attachés aux essences traditionnelles. **Ntanga Pamphile** insiste, lui, sur la difficulté à financer des actions de valorisation, tandis que **Wabangawe Jean Bosco (ACEFA, RDC)** rappelle qu'il faut du temps pour qu'une essence trouve sa place et se consolide sur le marché.

3. *Attentes des acteurs*

Les acteurs de terrain expriment plusieurs attentes. **Ntanga Pamphile** demande un allègement de la réglementation pour faciliter l'accès à ces bois, un soutien financier pour acquérir des équipements tels que des séchoirs, un meilleur accès à l'énergie, ainsi qu'une collaboration renforcée avec l'administration et les industriels. **Djogo Toumouksala** appelle de son côté à l'appui des partenaires pour la réalisation d'un inventaire forestier national, afin de mieux connaître l'état des ressources, et à la mise en place de mesures incitatives pour encourager le secteur privé à investir dans ces essences. **Wabangawe Jean Bosco** insiste, enfin, sur la nécessité d'un appui étatique, notamment à travers l'organisation de forums de sensibilisation.

4. *Perspectives à court, moyen et long terme*

Les pistes d'avenir s'esquiscent progressivement. **NTANGA Pamphile de FECAPROBOIS au Cameroun** propose de passer d'une production dispersée, répondant seulement à des commandes ponctuelles, à une fabrication en série et groupée, facilitant la traçabilité et la qualité. L'idée serait de regrouper les artisans sur un même site et de développer la production en masse de produits de consommation courante, tout en créant un fonds de garantie pour sécuriser l'approvisionnement en bois. **BOUYEA Naason, du cluster PN au Congo**, évoque des négociations en cours avec

UNICONGO pour la mise à disposition de cours, la création d'un dépôt de référence, ainsi que la réalisation d'études sur les essences peu connues. Enfin, **SITA Dieudonné, MEF Congo**, rappelle l'importance de l'approvisionnement des clusters et artisans congolais en bois diversifié, dans le cadre d'un partage de production déjà en cours de mise en œuvre.

Table Ronde Haut Niveau : « Stratégies de développement des MIB et mécanisme de normalisation des produits bois »

L'après-midi du 1er juillet a été marqué par une table ronde ministérielle de haut niveau sur le thème : **« Stratégies de développement des marchés nationaux des bois et mécanisme de normalisation des produits bois nationaux »**. Modérée par Madame Françoise Van de Ven, Présidente de l'ATIBT, cette séquence a réuni les ministres des Forêts du Congo, Cameroun, Gabon, et le représentant du ministre des Forêts de la République centrafricaine ainsi que le Secrétaire exécutif de la COMIFAC.

La table ronde s'est articulée autour de trois axes prioritaires : les marchés domestiques du bois, la normalisation des produits bois transformés, et la formation professionnelle. Tous les pays ont exprimé leur volonté de renforcer la transformation locale, de structurer les circuits nationaux de distribution, et de faciliter l'accès des artisans au bois légal. Des initiatives nationales (technopôles bois au Cameroun, Partage de Production au Congo, etc.) ont été présentées, avec un consensus sur l'intérêt d'une coordination régionale.

Concernant la normalisation, plusieurs pays disposent désormais d'agences dédiées, mais les normes restent peu appliquées, notamment en raison du manque d'infrastructures, de formation et de moyens pour les PME. La table ronde a proposé d'harmoniser les normes au niveau régional sous l'égide de la COMIFAC, de créer un laboratoire commun de caractérisation du bois, et de renforcer la visibilité des produits bois à l'aide des showrooms et du marketing local. Sur la formation, la demande en compétences spécialisées est forte, et les dispositifs actuels insuffisants. La création d'une école régionale du bois et d'un programme de transfert de compétences a été largement soutenue.

Enfin, des recommandations transversales ont été formulées : révision de la fiscalité pour rendre le bois plus compétitif, développement de plantations multi-essences, intégration des opérateurs informels, et mise en place de mécanismes de financement adaptés aux PME. Une feuille de route conjointe, un comité régional de pilotage sous la COMIFAC et une réunion de suivi à Brazzaville avant fin 2025 ont été proposés comme prochaines étapes concrètes.

Cette table ronde a constitué un **moment charnière de coopération régionale**, ouvrant la voie à de nouvelles synergies concrètes dans la mise en œuvre de politiques nationales et régionales cohérentes.

2 juillet

A l'instar de la première journée, de riches échanges ont permis d'aborder les principaux enjeux de la filière dans le Bassin du Congo. La matinée s'est ouverte par une table ronde sur la légalité et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

Légalité et traçabilité pour la chaîne d'approvisionnement, présentation des systèmes nationaux

Alain Bertin TIOTSOP a assuré la modération de cette session.

Traçabilité du bois : un outil technique, un levier politique

Dans les forêts d'Afrique centrale, les outils de traçabilité du bois ne sont plus de simples instruments de contrôle administratif : ils deviennent des leviers de gouvernance. En suivant, arbre après arbre, la trajectoire du bois depuis la souche jusqu'au port d'embarquement, ils ambitionnent d'assainir les filières, de garantir la légalité des pratiques forestières et de rendre visibles des chaînes d'approvisionnement longtemps marquées par l'opacité.

Mais au-delà de leur promesse technique, ces systèmes incarnent aussi une certaine conception de l'autorité publique : une capacité de l'État à réguler, à surveiller, à coordonner, et à dialoguer avec les entreprises, les bailleurs, la société civile. À travers deux exemples, ceux du Gabon et de la République du Congo, la table ronde sur la légalité a permis de mettre en lumière des dynamiques nationales contrastées, mais convergentes, qui illustrent les avancées, les défis et les enseignements de ces outils.

1. Gabon : un système national en construction, au cœur d'une ambition de gouvernance

Cette présentation a été réalisée par Mr **Hugues Serge MOUIDY, Directeur Général des Eaux et Forêts du Gabon.** (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Au Gabon, l'instauration d'un système national de traçabilité est récente. Il a ainsi été amorcé en 2016, dans un contexte où l'administration forestière ne disposait ni de système informatique intégré, ni de dispositif fiable de suivi du bois. Porté par l'État avec un appui financier de l'IFIS, le projet a rapidement évolué vers un système structuré, articulé autour de trois piliers : des modules informatiques (dont un module « forêt » géoréférencé), un réseau d'utilisateurs multiples, et un géoportail centralisé.

Ce système, conçu pour être interopérable avec les outils des opérateurs privés, vise d'abord à **renforcer la légalité** de l'exploitation forestière. Mais il s'inscrit dans une ambition plus large : celle de construire un véritable écosystème de gouvernance forestière. Un module fiscal, un système de gestion documentaire, ainsi que des fonctionnalités cartographiques sont en cours d'élaboration, avec l'objectif de rendre le système non seulement traçant, mais aussi décisionnel.

Des avancées concrètes ont été enregistrées : un cadre règlementaire existe, une première vague de formation a été menée dans sept provinces, des équipements ont été acquis... mais des limites subsistent. Les outils de collecte sur le terrain manquent encore, les infrastructures physiques sont en cours de construction, et l'appropriation par les entreprises reste inégale.

Un tournant réglementaire important a néanmoins été amorcé : désormais, toute grume non géoréférencée est considérée comme illégale, ce qui renforce fortement la portée contraignante du système. Pour approfondir, la présentation détaillée est consultable [ici](#).

2. République du Congo : un outil au service de la légalité, de la fiscalité et du suivi

Cette présentation a été conduite par Mr Alain Bienvenu OSSEBI. (Pour accéder à la présentation complète : [cliquez ici](#)).

Au Congo, la traçabilité s'inscrit dans une démarche plus ancienne, articulée autour de l'**Accord de Partenariat Volontaire (APV)** signé avec l'Union européenne. Le **Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)** est conçu comme une plateforme complète, à la fois outil de contrôle, d'aide à la décision, et interface entre les acteurs forestiers.

Trois composantes structurent le SIVL :

- **La fiscalité**, avec un système de notifications automatiques et de pénalités, rendant toute dette fiscale incompatible avec la légalité d'une coupe ;
- **La légalité**, fondée sur des grilles spécifiques selon les types de forêts, et intégrant de nombreuses administrations ;
- **La traçabilité**, qui repose sur des déclarations des entreprises, validées par l'administration à chaque étape : autorisations, abattage, transport, stockage, transformation, vente.

Un système de **codes-barres obligatoires** permet de matérialiser cette traçabilité. Chaque produit est ainsi suivi selon trois critères (T pour traçabilité, L pour légalité, F pour fiscalité), et un seul signal rouge suffit à bloquer la progression d'un dossier.

Le système est techniquement opérationnel : les modules fiscalité et légalité sont prêts depuis fin 2023–2024, et le module de traçabilité est en usage, bien qu'un financement complémentaire soit encore nécessaire pour un déploiement complet. Le SIVL permet également une articulation avec la certification privée (FSC) et une ouverture, encore partielle, vers le marché intérieur. Pour approfondir, la présentation détaillée est consultable [ici](#).

Conclusion

Au-delà de leur dimension technique, les systèmes de traçabilité forestière rappellent qu'il s'agit d'abord d'un acte politique : un outil de reprise en main par l'État, au service de la transparence, du contrôle et de la régulation. Suivre un tronc d'arbre, c'est tracer une ligne de responsabilité entre forêt, administration et marché.

Finalement, un système n'a de portée que s'il est compris, utilisé et intégré dans les pratiques. Sans formation, sans accompagnement, sans dialogue, il reste lettre morte. Son efficacité repose sur son appropriation, mais aussi sur sa capacité à s'inscrire dans une architecture institutionnelle plus large, articulée à la fiscalité, à la planification et aux autorisations. Ces expériences soulignent ainsi l'importance d'un engagement dans la durée : maintenir ces outils, les adapter et les faire vivre nécessite des appuis financiers et politiques stables.

Formation continue dans la filière Forêt-Bois en Afrique centrale : de l'expérimentation à la consolidation, quelles évolutions pour un ADEFAC 2 ?

Lors de la session consacrée à la formation sous la modération d'Hortense **ELLA-MENYE BATINDEK**, les résultats du projet ADFAC 1 ont été présentés par **Elise MAZEYRAC**, offrant un panorama complet des activités menées. Cette présentation a été suivie par des témoignages éclairants des parties prenantes, qui ont partagé leurs expériences et retours sur le terrain. Enfin, la session s'est conclue à l'aide de l'intervention de **Jacqueline Lardit Van-De-Pol** par des échanges et réflexions approfondies autour des défis rencontrés et des perspectives à envisager lors de la seconde phase.

1. ADEFAC 1 : Principaux résultats et avancées au cœur de la formation professionnelle

Le projet s'est articulé autour de **trois axes principaux**. Le **premier** a consisté à concevoir et déployer **une offre de formation** solide : plus de 200 formateurs ont été formés et accompagnés, tandis qu'une cinquantaine de modules ont été développés et mis en œuvre par les institutions partenaires. Des formations complémentaires, notamment en informatique et en méthode Kaizen, ont renforcé les compétences techniques et organisationnelles, et 14 institutions ont été accompagnées dans l'auto-évaluation de leur capacité à porter cette offre sur le long terme.

Le **deuxième** axe a porté sur la **structuration du système de formation continue**. Des actions ciblées ont été menées auprès de grandes entreprises forestières, mais aussi auprès des très petites et moyennes entreprises et des artisans, afin de renforcer leur organisation. Des groupes de travail thématique « formation continue » (GTT) réunissant dans chaque pays, professionnels, centres de formation et administrations ont permis d'identifier les besoins, d'élaborer une grille de reconnaissance qualité et de poser les bases d'un futur label porté par le RIFEAC.

Enfin, un **troisième** volet transversal a favorisé l'attractivité et la valorisation des métiers de la filière, avec la création d'outils de communication, la production de capsules vidéos, l'organisation de la première édition du Grand Prix d'ébénisterie d'Afrique centrale, et l'élaboration d'un guide sur l'utilisation locale du bois tropical africain. Une attention particulière a été portée à la promotion des femmes dans ce secteur, reconnues pour leur rigueur et leur précision dans le travail.

Le projet ADFAC 1 a ainsi posé les bases d'un système de formation continue coconstruit par les parties prenantes (institutions de formation, professionnels et administrations) et contribué ainsi à développer **une offre de formation continue** pour la filière forêt-bois d'Afrique centrale, ouvrant la voie à une seconde phase qui devra s'appuyer sur ces acquis pour renforcer et pérenniser cette dynamique régionale.

2. Retours d'expériences : L'impact d'ADEFAC à travers les voix des bénéficiaires

Gabriel Mola Motya, représentant de la Fédération des Industries du Bois de la République démocratique du Congo (FIB RDC), a souligné l'importance majeure du projet ADFAC 1 dans la mise à jour des compétences, en adéquation avec les besoins opérationnels des entreprises. Il a insisté sur la valeur de la co-construction des modules de formation, qui favorise l'intégration de savoirs contextualisés. Il a qualifié le projet d'« école d'apprentissage par l'action », où l'articulation entre théorie et pratique constitue un levier essentiel de professionnalisation du secteur.

Jean-Pierre Ndongui, du Cluster Bois de Brazzaville, a témoigné de son expérience de formation continue depuis 2020, incluant notamment la méthode Kaizen. Il a mis en exergue le rôle structurant du

projet dans la mobilisation des acteurs, avec l'appui des ministères en charge de l'économie forestière et de l'enseignement professionnel. Il a rappelé que la première cohorte de 35 jeunes bénéficiaires a pu accéder à des financements spécifiques, soulignant ainsi la portée sociale et économique du programme. Par ailleurs, il a souligné l'importance des formations en gestion financière, qui ont renforcé la compréhension des obligations fiscales et sociales au sein des entreprises.

Paulette Ebina, du ministère de l'Économie forestière du Congo, a présenté la formation continue comme un levier stratégique d'acquisition de compétences et d'amélioration de l'employabilité. Elle a également mis en avant le rôle du projet dans le développement du réseautage professionnel, favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques. Elle a enfin mentionné les travaux des groupes thématiques, notamment sur le développement de modules dédiés aux techniques de séchage et de vernissage du bois, contribuant à l'amélioration de la qualité des produits.

Elise Wang, artisan et coordinatrice du projet « Artisan au féminin » au Cameroun, a rapporté que son association a formé plus de 200 artisans depuis 2023, avec une forte participation féminine. Les formations proposées couvrent un large spectre technique, allant de l'utilisation de machines électroportatives modernes à la fabrication de mobilier, ainsi que la production de biochar, un savoir-faire novateur présentant des perspectives environnementales. Pour avoir un aperçu des actions menées par Artisan au féminin, la présentation dévoilant des illustrations imagées est consultable [ici](#).

Bruno Nkoumakali, Directeur de l'École Nationale des Forêts (ENF) au Gabon, a indiqué que sept formateurs de l'ENF ainsi que plusieurs professionnels ont bénéficié d'un renforcement de compétences grâce aux outils pédagogiques et ouvrages fournis par le projet. Il a souligné la nécessité de former les jeunes aux métiers liés à la Zone Économique Spéciale de Libreville, avec un accent particulier sur la traçabilité du bois, enjeu clé pour une gestion durable des ressources forestières. Pour approfondir, la présentation plus détaillée de Mr Nkoumakali est consultable [ici](#).

Enfin, **Martin Nkié**, coordinateur adjoint du GTT Cameroun d'ADIFAC et représentant du SYNEFOR Cameroun, a présenté les bénéfices des formations dispensées à ses membres, portant notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), l'identification des essences, la cartographie forestière et l'échoppage du bois. Il a précisé que ces groupes, désormais dotés d'une assise juridique et organisationnelle solide, ont produit des statuts et conduit des études approfondies, contribuant ainsi à renforcer la gouvernance locale de la formation professionnelle. Pour approfondir, la présentation détaillée de Mr Nkié est consultable [ici](#).

3. Vers la phase 2 : Apprendre, s'adapter et coconstruire

Le projet ADIFAC est avant tout une formidable aventure d'apprentissage collectif, où chaque acteur, formateur, apprenant ou institution, fait face à ses propres défis, mais aussi découvre de nouvelles opportunités. Si les résultats déjà obtenus sont encourageants, ils révèlent aussi que le chemin vers une formation professionnelle continue pleinement adaptée et durable reste en construction.

Sur le plan institutionnel, il s'agit d'apprendre à naviguer dans les complexités administratives pour rendre le projet plus agile. Cette étape est essentielle pour fluidifier les processus et permettre une mise en œuvre plus rapide et efficace des actions. En parallèle, la labellisation des formations est une discipline naissante qui demande encore à être approfondie, pour garantir aux apprentis et aux organismes de formation une reconnaissance solide et légitime.

Du côté financier, la dépendance des groupes de travail aux financements externes montre la nécessité d'acquérir une autonomie qui les rende moins vulnérables. Il est aussi crucial de lever les freins qui empêchent les jeunes formés d'accéder aux ressources nécessaires pour lancer leurs propres initiatives, car c'est là que se joue une grande part de l'impact social et économique du projet.

Sur le terrain opérationnel, la leçon est claire : il faut rapprocher encore davantage les formations des réalités pratiques. L'absence d'équipements adaptés dans certains centres limite la transformation des savoirs théoriques en compétences concrètes, essentielles pour répondre aux besoins du secteur. Le suivi post-formation doit aussi devenir un réflexe, pour s'assurer que les acquis se traduisent en actions durables.

Enfin, la pédagogie elle-même est en apprentissage, notamment pour mieux intégrer la diversité des profils, en particulier ceux des jeunes autochtones, pour qui l'adaptation culturelle et linguistique est une clé d'accès indispensable au savoir.

La communication apparaît elle aussi comme une école à part entière. La visibilité limitée des formations et du secteur freine la mobilisation collective. C'est pourquoi des initiatives comme le Grand Prix d'ébénisterie, organisé dans le cadre du projet, sont si précieuses. Ce [concours](#) incarne à merveille cet esprit d'apprentissage par la mise en pratique et la célébration des savoir-faire.

Chacun de ces défis est donc une étape nécessaire, un apprentissage indispensable pour consolider et enrichir la phase 2 du projet ADEFAC. En prenant le temps d'affiner les méthodes, de renforcer les structures, et d'élargir les perspectives, le projet avancera ainsi vers une formation professionnelle plus autonome et plus adaptée.

Transformation plus poussée du bois : enjeux et défis

Sous la modération de Mr Armand Blaise **DIAMVINZA**, Assistant Technique Principal du Projet ATIBT DUE MIB, la table ronde intitulée « **Transformation plus poussée du bois** » a réunis les panélistes suivants :

- Madame Natacha **ONA ABIAGA**, ministère des Eaux et Forêts du Gabon.
- Monsieur Dieudonné **SITA**, ministère de l'Économie forestière du Congo.
- Monsieur Éric **KAFFO**, ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun.
- Monsieur Alessio **FUSER**, Directeur Général de la société LIKOUALA TIMBER.
- Monsieur Jean **LOUVOSSO**, Directeur Général de la société FORALAC N^{le} Gérance.

La présente table ronde a mis l'accent sur la transformation plus poussée du bois, avec des partages d'expérience d'opérateurs privés et de représentants ministériels. Elle a porté sur l'état des lieux, les défis et les opportunités de la transformation du bois dans les pays d'Afrique centrale incluant son impact sur les marchés intérieurs, avec des interventions spécifiques sur le Congo, le Gabon et le Cameroun, ainsi que le point de vue du secteur privé.

État des lieux de la transformation plus poussée du bois au Congo

Cette présentation a été portée par **Mr Dieudonné SITA**, ministère de l'Économie forestière du Congo.

La République du Congo compte environ 300 essences forestières recensées, avec un potentiel de 980 millions de mètres cubes. Cependant, moins de 2 millions de mètres cubes sont exploités annuellement, concernant à peine une cinquantaine d'essences.

La situation actuelle de la transformation des bois au Congo est caractérisée par des unités industrielles sous-équipée et souvent obsolète. Le taux de transformation oscille autour de 50 %. On note environ 85 % des industries de première transformation (sciage et placages déroulés), à faible valeur ajoutée. Les rendements matières globaux sont autour de 50 %, indiquant beaucoup de pertes.

Les défis et perspectives de la transformation des bois sont liés aux besoins actuels de la formation technique du personnel. De plus, on note une faible diversification des essences utilisées (à peine 20 %

des 50 espèces exploitées sont réellement transformées). Les zones économiques dédiées à la transformation industrielle attendent d'être opérationnelles.

S'agissant des objectifs stratégiques, ils portent essentiellement sur la modernisation des équipements pour une transformation plus poussée (2e et 3e transformation), afin de créer plus de valeur ajoutée et d'emplois. Sans oublier, l'augmentation du taux de la transformation locale à 100 % et l'amélioration du rendement matière à plus de 80 %. La formation des jeunes, la promotion de l'économie circulaire visant à valoriser les déchets et résidus de bois, la création d'un label Bois Congolais, la stimulation de la demande locale en produits semi-finis et la multiplication des clusters industriels et les partenariats public-privé sont également des atouts stratégiques.

La République du Congo compte l'appui de partenaires techniques et financiers (ATIBT, FAO, UE, AFD, KFW, BAD). Le développement du marché régional de la CEEAC, l'instauration des programmes de formation dans les entreprises forestières et dans les écoles techniques, la valorisation des essences peu ou pas connues sont des opportunités à exploiter pour dynamiser la transformation plus poussée du bois. La part de grumes de l'État issue du partage de production, pourrait être mise à disposition des industriels non concessionnaires.

État des Lieux de la transformation plus poussée du bois au Gabon

Cette présentation a été portée par **Mme Madame Natacha ONA ABIAGA**, ministère des Eaux et Forêts du Gabon.

Le Gabon a interdit l'exportation des grumes en 2010, transformant ainsi 100 % de sa production localement.

- Points Positifs de cette transformation plus poussée :**

Comme points positifs, on note l'augmentation du nombre d'unités de transformation : passé d'environ 80 à 212 unités et également l'augmentation de la production industrielle passée de 600 000 m³ à environ 1,4 million de m³, principalement en sciages, plaquages et contreplaqués. La croissance des produits de 3e transformation (meubles finis) à environ 17 % en 2022-2023. Le Gabon est devenu le 1er producteur africain de plaquage (6e mondial en 2022) et le 4e producteur de contreplaqué. La contribution accrue au PIB est passée de 0,9 % à environ 2,5-2,6 % du PIB. Sans oublier l'augmentation des emplois qui est passée de 9 000 à environ 11 000 emplois dans le secteur industriel forestier, se stabilisant à environ 10 000 emplois.

- Points d'amélioration et défis**

Le Gabon reste majoritairement dans le sciage, alors qu'il faudrait aller vers les 2e et 3e transformations. Les exonérations fiscales ont été inefficaces. Beaucoup d'usiniers n'ont pas joué le jeu, bénéficiant des exonérations de 25 ans sans aller vers des niveaux de transformation plus poussés. Les équipements industriels installés étaient en majorité obsolètes, souvent de première génération (années 70), entraînant de grandes pertes de matière et des déchets de bois non valorisés. On enregistre une difficulté à valoriser les déchets de bois. Malgré un investissement stratégique dans une usine de panneaux de particules à la zone économique d'Akanda (première de la sous-région, utilisant les déchets des autres industries). Il y a une insuffisance d'infrastructures d'accès et d'acheminement de la matière première, et des problèmes d'accès à l'électricité et à l'eau. Le marché intérieur n'est pas suffisamment alimenté, car la majorité des concessionnaires industriels détiennent des superficies de forêt et des usines, créant des difficultés pour les artisans locaux. Et enfin, le manque de standards de qualité et de stratégies marketing pour les produits locaux, notamment pour les essences peu connues.

État des Lieux au Cameroun

Cette présentation a été portée par Monsieur Éric **KAFFO**, ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun.

Le Cameroun s'inscrit dans un contexte d'interdiction de l'exportation des grumes à partir du 1er janvier 2028, avec une nouvelle loi forestière promulguée en 2024 qui acte cette interdiction.

- **Points Clés et Défis :**

Au Cameroun, environ 800 000 m³ de bois sont sur le marché local, mais la majorité est d'origine illégale. La nouvelle loi vise à faciliter l'accès au bois légal pour les petits transformateurs (moins de 8 m³). La promotion des essences peu ou pas connues avance à pas de caméléon. Sur environ 300 essences commercialisables, seule une centaine est exploitée, et 6 d'entre elles représentent 70 % de l'exploitation. Il y a une difficulté d'habitude chez les artisans à travailler avec de nouvelles essences. Comme au Gabon, les outils de transformation obsolètes. La plupart des unités utilisent des machines des années 70, avec des rendements matière très faibles (35-40 %) et un manque de pièces de rechange. Le Cameroun a mis en place des exonérations des droits de douane sur l'importation de machines modernes. La compétitivité des produits locaux est faible. La qualité est souvent insuffisante (problèmes de séchage, de finition, de déformation des meubles), ce qui oriente la commande publique vers l'extérieur. Il y a un manque de normalisation des produits. Aussi, il y a un besoin de renforcer les capacités des artisans en séchage, finition, et même en élaboration de devis et gestion de projets (beaucoup finissent en prison à cause de délais non respectés). On note d'énormes problèmes d'énergie.

- **Actions et Initiatives**

Le Centre de Promotion du Bois (CPB) est une structure gouvernementale qui a formé 2 163 artisans en une douzaine d'années sur diverses techniques (usinage, finition). Le Ministère des Forêts en collaboration avec l'Agence de normes a produit 38 normes de produits bois.

Perspectives du Secteur Privé d'améliorer l'approvisionnement des marchés intérieur du bois.

Deux acteurs ont pris la parole sur les perspectives du secteur : Mr **Louvoso de la société FORALAC** et Mr **Alessio Fuser de Likouala Timber-Congo**.

- **Points Forts :**

Au Congo, la ressource bois est abondante (22 millions d'hectares de forêt exploitable) et on note une volonté politique (cadre réglementaire) favorisant la production locale. Bien que peu ou mal formée, la main-d'œuvre disponible. Plusieurs artisans sont présents dans la chaîne de valeur avec un marché intérieur croissant. Des appuis multiformes sont apportés aux acteurs de la filière forêt-bois par des partenaires internationaux tels que la DUE, l'AFD, l'ATIBT, etc....

- **Points d'amélioration :**

Dans la série des points faibles, il y a le manque d'unités industrielles modernes générant plus de déchets que de produits finis. À cela s'ajoute, le prix élevé et rareté de l'énergie (gasoil pour les groupes électrogènes). Les difficultés logistiques, les routes à peine praticables et les tonnages imposés non rentables, coûts de transport exorbitants. Le faible niveau de qualification technique. Le marché intérieur dominé par le secteur informel (près de 300 vendeurs de bois à Pointe-Noire ne s'approvisionnent pas en bois légal, créant une concurrence déloyale aux concessionnaires légaux et rendant la traçabilité difficile). Les PME ont des difficultés financières à certifier et à aménager leurs concessions forestières, les rendant dépendants du marché chinois qui impose ses prix. Les coûts très élevés des intrants (colle, vernis, vis), rendent les produits locaux plus chers que ceux qui sont importés.

- **Points d'amélioration spécifiques à Likouala Timber**

Les machines à haute technologie sont problématiques en Afrique à cause du manque d'environnement technique pour les soutenir (pièces de rechange, maintenance), entraînant des arrêts longs et un retour aux machines mécaniques. Le marché sous-régional est trop petit pour justifier de gros investissements industriels (la production d'une semaine de Likouala Timber peut couvrir les besoins du Congo pendant 1 à 2 mois). Les barrières frontalières et les taxes rendent le transport intrarégional plus cher que le transport sur de longues distances nationales. Les concessionnaires industriels assument trop de rôles (exploitation forestière, transformation des bois, construction, sociologue, etc.). Les dimensions exigées par le marché local pour les bois débités (ex : 6 m de longueur) entraînent des pertes importantes pour les industriels, car les pièces plus courtes ne sont pas valorisées et sont souvent jetées. Le marché local ne valorise pas les produits bruts, ce qui en fait une activité à perte pour les industriels qui s'y engagent. Il y a un besoin de normalisation des produits (ex : dimensions des portes) pour permettre la production en série et la baisse des prix. Le développement des infrastructures (routes, électricité) est fondamental pour stimuler le développement local.

Perspectives d'amélioration des marchés intérieur du bois au travers de la transformation plus poussée (avis du secteur public)

- **Congo (Mr Dieudonné SITA) :**

- Améliorer les incitations fiscales et la réglementation (une réglementation de 2002 prévoyait déjà une taxation dégressive à l'exportation selon le degré de transformation, mais n'a pas été pleinement exploitée).
- Aller vers la modernisation et l'utilisation de technologies numériques.
- Continuer à améliorer les infrastructures (électrification, routes) et réduire les tracasseries administratives.
- Rendre disponible la part de bois de l'État issue du partage de production pour le marché local et les industriels non concessionnaires.
- Mention de l'opportunité des taxes à l'importation levées par la Chine pour les produits africains.

- **Gabon (Mme Natacha ONA ABIAGA) :**

- Instaurer une culture de consommation du bois local en l'imposant dans la commande publique (ex : un certain pourcentage du bois utilisé dans les administrations publiques).
- Intégrer le bois au cœur des stratégies climatiques (construction durable).
- Impliquer tous les acteurs (États, producteurs, artisans) dans la durabilité et la valorisation des rebus/biotechnologies.

- **Cameroun (Mr Eric KAFFO) :**

- Agir en faveur de la 3e et 4e transformation et accompagner les acteurs de ces segments.
- Faciliter l'accès aux essences peu connues.
- Renforcer les capacités des artisans.
- Normaliser les produits bois avec les agences de normalisation.
- Assurer l'accès des nationaux à la commande publique (exiger le bois légal local dans les marchés publics).
- Améliorer les outils de transformation (acquérir des machines modernes avec un meilleur rendement matière).

- o Faciliter l'accès au financement pour les artisans et PME auprès des banques.

En conclusion, les échanges effectués ont souligné la nécessité d'une approche globale et concertée pour la transformation plus poussée du bois en Afrique centrale, impliquant non seulement des mesures législatives et fiscales incitatives, mais aussi le renforcement des capacités, la modernisation des équipements, l'amélioration des infrastructures, la normalisation des produits, et une meilleure valorisation du marché local et des essences peu connues. Le combat contre le bois illégal et la promotion d'une consommation locale sont également des axes cruciaux.

Présentation de la Zone Économique Spéciale-Plateformes Industrielles du Congo Loango, Pointe-Noire (PICP) et visite de la Zone Économique Spéciale

Un focus particulier a été porté sur la Plateforme Industrielle du Congo à Loango (PICP), présentée par Mme **Olympe Lessola Ockandzi**, Manager Marketing.

La PICP, au cœur du développement industriel congolais, s'inscrit dans une dynamique innovante de zones économiques spéciales. Elle fait partie du groupe ARISE, qui pilote trois plateformes industrielles majeures à travers le pays, dédiées à la transformation du bois et au renforcement de l'économie locale.

Ces plateformes industrielles ont pour ambition de valoriser les ressources naturelles, créer des emplois durables et favoriser une économie plus autonome en réduisant la dépendance aux importations. Grâce à une implantation stratégique et un environnement propice, elles se positionnent comme des moteurs clés du développement industriel au Congo.

Pour découvrir tous les détails et perspectives, la présentation complète est accessible [ici](#).



Illustration prise par Paul Cuveillier de l'ATIBT (02/07/2025)

1ère édition du Grand Prix d'ébénisterie d'Afrique centrale



Moment attendu et festif : la compétition d'ébénisterie, organisée par le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) et l'ATIBT dans le cadre du projet ADEFAC, s'est déroulée du 30 juin au 2 juillet 2025 au sein de la Zone Économique Spéciale. Cet évènement a permis de mettre à l'honneur le talent et le savoir-faire des jeunes menuisiers-ébénistes de la sous-région. Au travers de ce type d'évènements, les métiers du bois sont rendus plus visibles, plus attractifs, et la formation professionnelle est mise en valeur.

Ce concours a vu la participation de 6 jeunes menuisiers-ébénistes du Cameroun, du Congo, du Gabon (les candidats de RDC n'ayant pas pu se présenter), âgés de moins de 30 ans, et identifiés par les organisations partenaires du projet ADEFAC, grâce à des concours nationaux, des sélections organisées par des associations professionnelles ou à l'aide de Groupe de Travail Thématique du projet ADEFAC.

Avec du bois certifié FSC fournis par les entreprises Likouala Timber et Mokabi SA, les jeunes ont réalisé un ouvrage, sur place, à partir des plans et consignes fournis à l'ouverture du concours le lundi 30 juin au matin. M. **Joseph Kamto Fodjo**, expert métier, formateur et président du jury a conçu le sujet qui a permis d'évaluer la maîtrise de nombreuses techniques par les candidats, ainsi que leur esprit d'entraide. Après près de 24 h de travail sur trois jours, les candidats ont reçu la visite de l'ensemble de la délégation des participants à la conférence RACEWOOD. Ces derniers ont pu ainsi voir les jeunes en situation de travail, quelques minutes avant le coup de sifflet final. À la fin de la compétition, quatre prix ont été délivrés : or, argent et bronze ; mais également un « Prix Pays » récompensant le binôme de candidats ayant obtenu les meilleurs scores sur les critères « organisation du travail » (planification, gestion du poste de travail, respect des mesures de sécurité, utilisation adéquate des outils, esprit d'équipe). Mme **Bella Tiomenie**, M. **Naasson Boueya** et M. **Hubert Patrick Monampassi**, membres du jury, ont évalué les ouvrages anonymisés le 2 juillet en fin de journée. En provenance de Libreville, de Pointe-Noire et de Brazzaville (le jury de RDC n'ayant pas pu venir pour des raisons administratives), ils sont tous les trois experts métiers et engagés à réaliser les évaluations avec honnêteté, impartialité, équité et transparence. La cérémonie de clôture et de remise des prix a eu lieu à l'hôtel Elais le 2 juillet à 19 h 30. Monsieur **Jules Doret Ndongo**, ministre des forêts et de la Faune du Cameroun a remis le premier prix et un chèque de 1 000 000 de FCFA à Mr. **Marius Nia Youchoum** du Cameroun, **Marcel Nto Sui Allogo**, ministre des Eaux et Forêts du Gabon a remis le prix d'argent à Mr **Nianga Poutou Jules Ferry** du Congo ainsi qu'un chèque de 500 000 CFA et Mme **Inès Mvoukani**, Présidente du Groupe d'Élaboration de la Norme FSC au Congo a remis le prix de Bronze et un chèque de 250 000 CFA à Mr **Atangana Egelbert**, candidat camerounais. Le SE de la COMIFAC a quant à lui remis le « prix pays » aux deux candidats Gabonais. Il faut noter que cette première édition du Grand Prix a été sponsorisé par le FSC Bassin du Congo. En plus des prix financiers, tous les candidats ont reçu en cadeau des outils tels que perceuses visseuse, défonceuses, maillets, fausse équerre, et divers petits équipements.

Cette compétition a été organisée par le projet ADEFAC, financé par l'Agence Française de Développement depuis 2020, et piloté conjointement par le RIFFEAC et l'ATIBT. À l'approche de la clôture de cette première phase du projet, le Grand prix d'ébénisterie organisé dans le cadre du RACEWOOD, a été l'occasion de réunir bon nombre d'acteurs et parties prenantes du projet (partenaires, membres des GTT, formateurs, représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises, administrations en charge de la forêt, du bois, des PME, de la formation professionnelle, etc.) et de clôturer de manière joyeuse, dynamique et festive la fin du projet ADEFAC1.



Illustration prise par Paul Cuveillier de l'ATIBT le 2 juillet 2025 lors de la cérémonie des prix



Illustration prise par Paul Cuveillier de l'ATIBT le 30 juin lors du lancement du concours et des consignes et le 2 juillet lors de la visite du de la PICP qui présente une réalisation finale de l'objet.

Clôture de l'évènement

À l'issue du RACEWOOD 2025, il apparaît que cette édition a constitué un moment déterminant de réflexion et d'échanges pour l'ensemble des acteurs de la filière bois tropicale. Les interventions, ateliers et débats ont permis de confronter les expériences, de partager des savoir-faire et de mettre en évidence les enjeux majeurs qui structurent la gestion durable des forêts tropicales. Plusieurs enseignements se dégagent de ces journées : la nécessité de renforcer la collaboration entre acteurs institutionnels, industriels et locaux, l'importance d'adapter les outils de gouvernance aux réalités spécifiques des territoires, et la valeur d'une approche intégrée prenant en compte simultanément les dimensions sociales, environnementales et économiques. Au-delà des aspects techniques, RACEWOOD 2025 a confirmé que la filière repose sur des interactions humaines complexes et sur la capacité collective à construire des solutions partagées face à des enjeux globaux. Fort de ces échanges et des perspectives ouvertes, cet évènement marque le point de départ d'une dynamique qui se poursuivra dans les années à venir, avec l'ambition de nouvelles éditions de RACEWOOD, destinées à approfondir les réflexions, consolider les collaborations et nourrir l'innovation au service d'une filière bois tropical durable et résiliente. Cette édition s'est clôturée dans une ambiance conviviale et festive, avec un cocktail dinatoire animé par une prestation musicale et l'intervention remarquée de véritables sapeurs congolais, illustrant à la fois la créativité et le dynamisme culturel qui accompagnent le développement de la filière.

Remerciements

La réussite du RACEWOOD 2025 n'aurait pas été possible sans le soutien actif et coordonné de nombreux partenaires institutionnels et techniques. L'évènement a bénéficié du **parrainage officiel du Ministère de l'Économie forestière de la République du Congo**, un geste fort qui a confirmé l'engagement des autorités congolaises à faire de Pointe-Noire un centre de rayonnement régional pour les enjeux forêt-bois.

Sur le plan financier, nous remercions tout particulièrement **l'Union européenne**, à travers son appui au **projet MIB-Congo**, ainsi que **l'Agence française de développement (AFD)** à l'aide du **Programme ADEFAC**, pour leur appui essentiel. Leur contribution a permis d'assurer l'organisation des différentes sessions et la mobilisation des acteurs sous-régionaux.

Nous exprimons également notre gratitude à nos partenaires privés et techniques : **les systèmes de certification FSC et PAFC**, engagés dans la promotion de la gestion durable, ainsi que les entreprises **Likoula Timber** et **Rougier Mokabi**, la **Banque BIC**, et la **Plateforme Industrielle du Congo (PICP)**, dont l'accueil du concours de menuiserie et la visite de la zone spéciale ont constitué des moments phares de cette édition. **L'Hôtel Élaïs à Pointe-Noire**, en offrant un cadre d'accueil convivial et adapté, a également grandement contribué au bon déroulement de l'évènement. **Afrique Environnement Plus** a également apporté un soutien essentiel à la communication et à l'animation de l'évènement.

Ce large partenariat illustre une dynamique collective en faveur d'une filière forêt-bois performante, inclusive et respectueuse des principes de durabilité.

L'ATIBT remercie chaleureusement l'ensemble des participants, intervenants, institutions partenaires et autorités qui ont contribué au succès de cet évènement. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour les prochaines éditions !

The banner features the ATIBT logo at the top left, followed by the text 'RACE WOOD 2025'. Below this is a green bar with the word 'REMERCIEMENTS' in white. The main text reads: 'L'événement du Racewood 2025 de l'ATIBT se tient grâce au soutien de nos nombreux partenaires et sponsors que nous souhaitons remercier :'. The banner is divided into four sections: 'NOTRE MARRAINE' (Mme Le Ministre Rosalie Matondo), 'NOS PARTENAIRES BAILLEURS' (AFD, European Union), 'NOS PARTENAIRES SPONSORS' (FSC, PAFC, BCI), and 'NOS PARTENAIRES TECHNIQUES' (PICP, Likoula Timber, Rougier). Each section contains the logos of the respective organizations.

Rapport de communication

Sommaire

Rapport de communication	30
INTRODUCTION	33
2. NEWSLETTER	33
3. LINKEDIN	35
4. FACEBOOK – ATIBT CAMEROUN	37
5. AUTRES RETOMBEES MEDIATIQUES.....	38
6. PARTENARIAT AFRIQUE ENVIRONNEMENT PLUS.....	39
7. COMMUNICATION – BRANDING	40
Agenda	41

INTRODUCTION

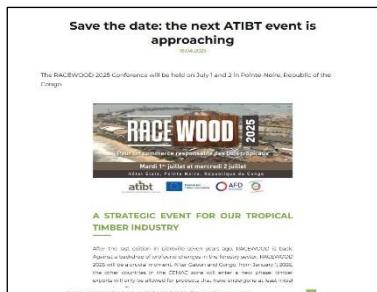
Ce rapport présente le **bilan des actions de communication** mises en œuvre autour de cet événement stratégique pour l'ATIBT : diffusion ciblée via les newsletters et les sites internet, animation des réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook Cameroun), couverture médiatique, valorisation des partenariats et cohérence du branding. L'ensemble de ces actions a contribué à **accroître la visibilité de la Conférence Racewood et le premier Grand Prix d'Ébénisterie d'Afrique Centrale**.

2. NEWSLETTER

La **newsletter de l'ATIBT** a été l'un des principaux vecteurs de communication du RACEWOOD, avec **7 articles diffusés** avant, pendant et après l'évènement. Ces publications ont permis de présenter la Conférence, de valoriser les partenaires et de relayer les temps forts du concours d'ébénisterie.

En complément, le site **Bois-Congo.org** ([lien](#)) a centralisé les informations clés : **formulaire d'inscription, programme et détails pratiques**, renforçant ainsi la visibilité et l'accessibilité de l'évènement.

18 avril : Notez dans vos agendas



[lire l'article](#)

6 mai : Rappel de la tenue de l'évènement



[lire l'article](#)

24 mai : Inscriptions toujours ouvertes



[lire l'article](#)

13 juin : Annonce des partenaires



[Lire l'article](#)

27 juin : Focus sur le Grand Prix d'Ébénisterie 11 juillet : Première édition du Grand Prix d'ébénisterie

Pointe-Noire 30 juin - 2 juillet : 1ère édition du Grand Prix d'Ébénisterie d'Afrique centrale dans le cadre du Racewood 2025

GRAND PRIX D'ÉBÉNISTERIE D'AFRIQUE CENTRALE

Organisé à Pointe-Noire les 30 juin et 1er juillet 2025 dans le cadre du Racewood 2025, ce concours international vise à promouvoir et valoriser l'art et la technique de l'ébénisterie en Afrique centrale.

[lire l'article](#)

Première édition du Grand Prix d'Ébénisterie d'Afrique Centrale : la jeunesse et l'excellence à l'honneur

Du 30 juin au 2 juillet 2025, il s'est déroulé à Pointe-Noire le Grand Prix d'Ébénisterie d'Afrique Centrale dans le cadre du Racewood 2025, dans une ambiance festive et conviviale.

[lire l'article](#)

11 juillet : Clap de fin

Clap de fin sur le Racewood 2025 : deux journées décisives pour la filière forêt-bois en Afrique centrale

11.07.2025

Organisé à Pointe-Noire les 1er et 2 juillet 2025, le **Racewood 2025** a retrouvé son statut de rendez-vous incontournable pour les acteurs de la filière bois en Afrique centrale.

Pendant deux jours, décideurs publics, professionnels, acteurs du secteur privé, partenaires techniques et financiers, autour de 150 participants se sont rassemblés autour d'un objectif commun : structurer, dynamiser et faire rayonner la filière bois nationale et régionale.

L'ATIBT tient à remercier tous les participants du Racewood, venus d'une

En poursuivant votre navigation, vous acceptez le dépôt de cookies. Consultez notre [politique cookies](#).

[Lire l'article](#)

3. LINKEDIN

Plus de 15 publications ont été diffusées sur la **page LinkedIn** de l'ATIBT tout au long du **RACEWOOD 2025**. Ce canal a permis de relayer les temps forts de la Conférence et du Grand Prix d'Ébénisterie, de valoriser les jeunes talents, et de mettre en lumière l'engagement des partenaires.

L'utilisation de LinkedIn s'est révélée stratégique pour toucher un **public professionnel international**, notamment les acteurs de la filière forêt-bois, les bailleurs de fonds, les institutions de formation et les décideurs. Ce réseau a renforcé la **visibilité institutionnelle** de l'ATIBT, de l'évènement et des projets MIB Congo et ADEFAC dans un écosystème ciblé.

07/08



Lire l'article

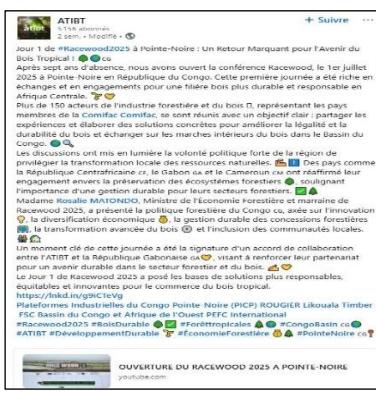


07/05



Lire l'article

Post avec vidéo d'annonce



Lire l’article



Adhésion du Gabon à l'ATIBT



Lire l’article

[Tapez ici]

07/04 – Grand Prix

07/04 – Repost Afrique
Diplomatie

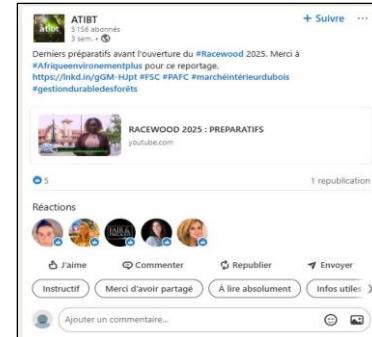
07/01



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)

07/02

30/06



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)

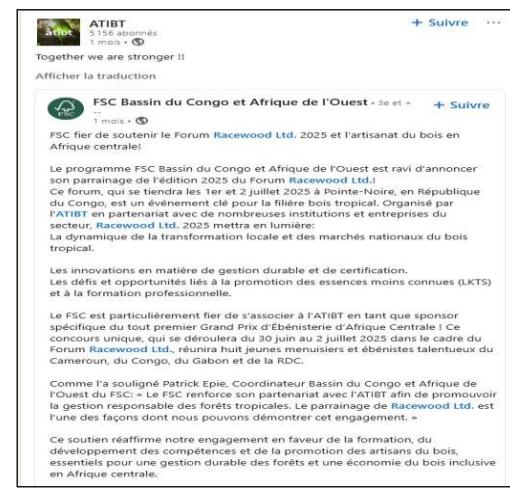
Remerciements au PAFC et au FSC

06/16

06/13



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)

[Tapez ici]

4. FACEBOOK – ATIBT CAMEROUN

L'évènement **RACEWOOD 2025** a également été relayé sur la page **Facebook ATIBT Cameroun**, avec un total de **6 publications**. Ces contenus ont permis de toucher un **public local et sous-régional**, en valorisant les jeunes participants, les partenaires du concours et les moments clés du Grand Prix d'Ébénisterie.

Facebook s'est avéré un outil efficace pour renforcer **l'ancrage territorial de l'évènement**, favoriser l'interaction avec la communauté et donner une visibilité accessible à un large public, au-delà des cercles professionnels. Le candidat gagnant étant Camerounais cela a renforcé l'intérêt pour les publications.

6 posts



[Liens](#)



[Liens](#)



[Liens](#)



[Liens](#)



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)

[Tapez ici]

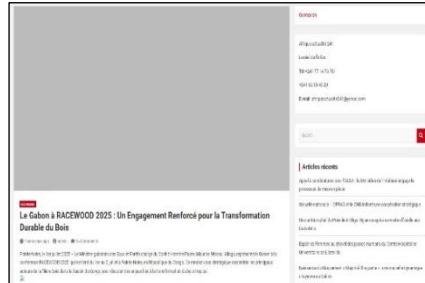
5. AUTRES RETOMBEES MEDIATIQUES

RACEWOOD 2025 a été largement couvert via des **vidéos YouTube**, des **articles en ligne** sur des médias spécialisés, ainsi que des **reportages télévisés** locaux et nationaux. Cette couverture multimédia a permis d'étendre la visibilité de l'évènement au-delà des cercles professionnels, touchant un public plus large et renforçant sa notoriété.

30 juin



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)

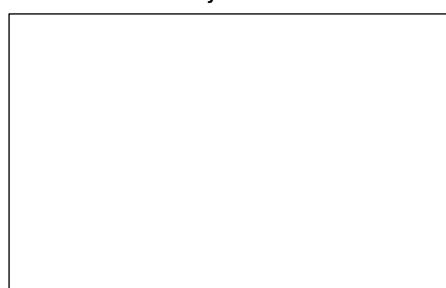


[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)

1^{er} juillet



[Cliquez sur le lien](#)

7 juillet



Télévision nationale - reportage de Alphonse DOUMBÏ

[Tapez ici]

6. PARTENARIAT AFRIQUE ENVIRONNEMENT PLUS

Un partenariat a été établi avec l'agence **Afrique Environnement Plus** pour assurer une couverture globale de RACEWOOD 2025. Cette collaboration a permis la diffusion des contenus médiatiques auprès de leurs réseaux de communicants, notamment le **RECEIAC, COMIFAC et PFBC**.

Les relais ont également été réalisés sur plusieurs plateformes digitales telles que **YouTube, Facebook, TikTok, WhatsApp TV**, ainsi que sur la chaîne **Télé Congo**, augmentant ainsi la portée et l'impact de la communication autour de l'évènement.



[Lien](#)



[Lien](#)



[Lien](#)



[Lien](#)



[Lien](#)

[Tapez ici]

7. COMMUNICATION – BRANDING

Visuel principal

Invitation



Grand Prix

Banderole



Remerciements Partenaires



Certificat de distinction



Kakemono



Photo call



[Tapez ici]

Agenda

Racewood 2025

Agenda

Jour 1 - Mardi 1^{er} juillet 2025

8 h - 9 h : Accueil des participants

9 h - 10 h 30 : Cérémonie d'ouverture

- Madame Evelyne **TITCHELLE**, Maire de Pointe-Noire
- Madame Françoise **VAN DE VEN**, Présidente de l'ATIBT
- Madame Séverine **DEMERRE**, représentante de SE Mme l'Ambassadrice de l'UE au Congo
- Monsieur Hervé **MAIDOU**, Secrétariat exécutif de la COMIFAC
- Excellence Monsieur Jules Doret **NDONGO**, ministre en charge des forêts du Cameroun
- Excellence Monsieur Maurice **NTO SUI ALLOGO**, ministre en charge des forêts du Gabon
- Monsieur Edouard **ZAMA**, Représentant du ministre en charge des forêts de la RCA
- Allocution d'ouverture de son Excellence Madame Rosalie **MATONDO**, ministre de l'Économie forestière du Congo

10 h 30 - 11 h : Photo et pause-café

11 h – 11 h 30 : Signature de l'adhésion de la République du Gabon à l'ATIBT

11 h 30 - 13 h 15 : Panorama des initiatives pour la filière bois dans la sous-région

Modérateur : Alain TIOTSOP

- Nouveau Partenariat Forêt UE (Madame Séverine **DEMERRE**, DUE Congo)
- RDUE : opportunités et défis pour la filière et les pays producteurs (Madame Caroline **DUHESME**, ATIBT)
- Certification forestière PAFC/PEFC (Monsieur Lucas **MILLET**, PAFC Bassin du Congo)
- Certification forestière FSC (Monsieur Hypp **BFOUMAT**, FSC Bassin du Congo)
- CITES : opportunités et enjeux pour la filière et les pays producteurs (Monsieur Franck **MONTHE**, ATIBT)
- Initiative régionale BMRC - Broader Market Recognition Coalition (Monsieur Armel **TSIBA NGOLO**, MEF/PACO APV-FLEGT Congo)

Questions - Réponses

13 h 15 - 14 h 30 : Déjeuner

14 h 30 - 15 h 45 : Marché intérieur Bois dans le bassin Congo

Modérateur : Alain TIOTSOP

- Aperçu du projet MIB-Congo (Alain **TIOTSOP**, ATIBT et Nicolas **BAYOL**, FRMi)

Table ronde : Enjeux et opportunités, perspectives

- Monsieur Joseph **MOUMBOUILOU**, MEF Congo
- Monsieur Toumouk Sala **DJOGO**, MINFOF Cameroun
- Monsieur Achille **TSIETA**, UNICONGO

[Tapez ici]

- Monsieur Martin **NKIE**, SYNEFOR
- Madame Natacha **ONA ABIAGA**, ministère des Forêts du Gabon
- Monsieur Hecen **NZANGA**, UNSVBDR

Questions – Réponses

15 h 45 - 16 h 15 : Pause- café

16 h 15 - 17 h 30 : Le bon bois pour le bon usage, la promotion des LKTS

Modérateur : Germain YENE

- L'approche produit au travers du collage des LKTS (Jean **GERARD**, CIRAD)
- Présentation du Livre « Guide d'utilisation locale des bois d'Afrique centrale » (Jacqueline **LARDIT**, ATIBT)

Table ronde :

- Monsieur Bruno **NKOUMAKALI**, DG ENEF Gabon
- Monsieur Toumouk Sala **DJOGO**, MINFOF
- Monsieur Dieudonné **SITA**, DVRF
- Monsieur Jean Bosco **WABANGAWE**, ACEFA
- Monsieur Pamphile **NTANGA**, FECAPROBOIS
- Monsieur Naasson **BOUEYA**, Cluster PONTON

Questions – Réponses

16 h 30 - 17 h 45 : Table Ronde Haut Niveau (sur invitation)

« Stratégies de développement des MIB et mécanisme de normalisation des produits bois »

Modérée par Francoise VAN DE VEN (Salle Wenge)

19 h 30 : Diner

Jour 2 - Mercredi 2 juillet 2025

7 h 45 - 8 h : Accueil des participants

8 h - 8 h 30 : Légalité et traçabilité pour la chaîne d'approvisionnement, présentation des systèmes nationaux

Modérateur : Alain TIOTSOP

Table ronde :

- Monsieur Hughes **MOUIDY**, ministère des Forêts du Gabon
- Monsieur Belfort **WAMBA**, CLFT (MEF Congo)

Questions – Réponses

8 h 30 - 9 h 45 : Formation continue dans la filière Forêt-Bois en Afrique centrale : de l'expérimentation à la consolidation, quelles évolutions pour un ADEFAC 2

*Modérateur : Hortense **ELLA-MENYE BATINDEK***

Table ronde :

- Madame Paulette **EBINA TARAGANZO**, MEF Congo
- Monsieur Martin **NKIE**, SYNEFOR Cameroun
- Monsieur Gabriel **MOLA MOTYA**, FIB ; RDC,

[Tapez ici]

- Monsieur Bruno **NKOUMAKALI**, ENEF Gabon,
- Madame Elise **WANG**, Artisan au féminin Cameroun
- Monsieur Jean Pierre **NDONGUI**, Cluster Brazzaville

Questions – Réponses

9 h 45 – 10 h 15 : Pause-café

10 h 15 - 11 h 30 : Transformation plus poussée du bois : Enjeux et défis

Modérateur : Armand DIAMVINZA

Table ronde :

- Monsieur Dieudonné **SITA**, MEF Congo
- Madame Natacha **ONA ABIAGA**, ministère des Forêts du Gabon
- Monsieur Patrick **GEOFFROY**, IFO
- Monsieur Jean **LOUVOSO**, UNIBOIS
- Monsieur Eric **KAFFO**, MINFOF

Questions – Réponses

11 h 30 -11 h45 : Présentation de la Zone Économique Spéciale - Plateformes Industrielles du Congo, Loango, Pointe Noire (PICP)

Intervenant : Jessica BOUKA, PICP

11 h 45 - 13 h : Déjeuner

13 h - 16 h : visite de la Zone Économique Spéciale – Concours de menuiserie

13 h : Départ pour la Zone Économique Spéciale en bus

14 h : Visite du site et du concours

15 h : Départ du site (retour à **16 h** à l'hôtel ELAIS)

18 h 30 : Cérémonie de clôture (remise des prix du concours)

19 h : Cocktail dînatoire de clôture